



Fédération Française de Ski

www.ffs.fr - contact@ffs.fr

DESTINATAIRES :

- ⇒ MM. les membres du Bureau Technique Alpin
- ⇒ MM les présidents des Bureaux Techniques Régionaux

Copie pour information :

- ⇒ Les Comités Régionaux pour diffusion aux Clubs concernés
- ⇒ Pierre BORNAT – Bruno FLEURY

Nos Réf : RB/MF N° 61516

Annecy, le 6 septembre 2016

Objet : Homologation FIS des casques.

Mesdames, Messieurs,

A compter de cette saison (2016/2017) le port d'un casque homologué FIS sera étendu à l'ensemble des Catégories U14>Masters au départ des entraînements et courses FIS et FFS en GS, SG et DH, comme il est prévu au [règlement FFS](#) (Voir chapitre 6 – « Equipements FIS-FFS » FFSreg-alp6a).

L'homologation est donnée par l'apposition sous le vernis du sticker ci-contre :



Lors de l'entrée en vigueur partielle de cette mesure (saison 2014/2015), le sticker attestant de cette homologation ne se trouvait pas sous le vernis des casques (accepté par la FIS), mais sous forme d'un autocollant. Il peut d'ailleurs subsister chez certains revendeurs des casques homologués FIS produits durant l'été 2014 qui répondent à cette situation.

Cela ne remet nullement en cause la conformité de ces casques à la norme requise. Ces mesures seront largement commentées aux organisateurs de course lors des prochaines Journées Techniques de la FFS.

Depuis la saison 2015/2016 les productions ont bien le sticker FIS sous le vernis.

Il n'y a pas de changements en ce qui concerne les casques nécessaires en SL.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations sportives.

Le Président du Bureau Technique National Alpin

Bernard RAMIERE